YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EN

DECISION N° 2005/304

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de Catherine ZARCATE conclu avec l'Association Les Singuliers.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre des Francopoésies des contes extraits de "Bazar de nuit" par Catherine Zarcate, dans l'Orangerie de la Propriété Caillebotte – 8, rue de Concy à Yerres, le Dimanche 19 mars 2006 à 16h00.

DECIDE

DE conclure et signer un contrat de cession avec l'Association Les Singuliers - 14, grande rue – 25360 VAUDRIVILLIERS, représentée par Christine VALOT-SCHANN, pour un montant de 983,00 euros H.T. soit 1 037,07 euros TTC.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2006

Fait à Yerres, le 13 septembre 2005

REÇU LE
21 SEP. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération